

12 h MOT DE BIENVENUE

Marylène Lévesque

Présidente, Association québécoise des assistants techniques en pharmacie (AQATP)

François Paradis

Président, Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

12 h 05 L'AIDE MÉDICALE À MOURIR : MÉDECIN, PHARMACIEN ET ASSISTANT TECHNIQUE, TRAVAILLER ENSEMBLE POUR UN MÊME PATIENT

D^{re} Julie-Christine MichaudOmnipraticienne, Hôpital du Haut-Richelieu, CISSS
Montérégie-Centre

OBJECTIFS

- Résumer la loi sur l'aide médicale à mourir et l'application de la loi C7
- Connaître les différents soins de fin de vie
- Voir le rôle du médecin : de l'évaluation jusqu'au soin
- Discuter de l'objection de conscience du médecin
- Partager l'expérience clinique du médecin
Discuter de l'objection de conscience du pharmacien

Nadine Labelle

Assistante technique en pharmacie, CISSS de Laval

OBJECTIFS

- Voir le rôle de l'assistant technique dans le processus de l'AMM
- Décrire la participation de l'assistant technique dans la tenue des trousseaux d'AMM
- Revoir la préparation de la médication
- Partager les outils développés au CISSS de Laval
- Discuter de l'objection de conscience de l'AT

Nathalie Brazeau

Pharmacienne CISSS de Laval

OBJECTIFS

- Voir le rôle du pharmacien dans le processus de l'aide médicale à mourir
- Décrire les étapes de la prise en charge du pharmacien lors d'une demande d'AMM
- Connaître la médication utilisée au Québec et au Canada
- Partager les outils développés au CISSS de Laval

13 h MOT DE CLÔTURE

INSCRIPTION

	MEMBRES DE L'A.P.E.S. OU DE L'AQATP	ÉTUDIANTS avec preuve d'étude valide à la date de l'inscription à transmettre par courriel à gestion@aqatp.ca	NON MEMBRES
Conférence du 23 novembre 2021	30 \$	20 \$	75 \$
Conférence du 1 ^{er} décembre 2021	30 \$	20 \$	75 \$
Conférences du 23 novembre* et du 1 ^{er} décembre 2021	50 \$	35 \$	125 \$

* La santé de la communication et le vieillissement

POUR VOUS INSCRIRE, cliquez sur ce lien [JE M'INSCRIS](#)

POLITIQUE D'ANNULATION

Aucun remboursement ne sera accordé si l'annulation a lieu **après le 17 novembre 2021**. Cependant, le transfert des frais d'inscription à un autre participant est accepté.

NOTE

Les personnes à l'emploi de l'industrie pharmaceutique ou représentant une entreprise privée ne peuvent s'inscrire à cette activité.

RENSEIGNEMENTS

Les présentations des conférenciers seront disponibles :

sur le site Web de l'AQATP dans la section [Événements à venir](#)

sur le site Web de l'A.P.E.S. dans la section [Formation continue > Formation à distance](#) à compter du 17 novembre 2021.

L'AQATP accordera 1,00 UFC aux assistants techniques qui auront assisté au programme complet de cette formation. Les assistants techniques qui auront assisté au programme complet des formations du 23 novembre et du 1^{er} décembre se verront accorder 2,00 UFC.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel.



4050 rue Molson, bureau 320
Montréal (Québec) H1Y 3N1
Tél. : 514 286-0776
Télec. : 514 286-1081
Courriel : info@apesquebec.org
Site Web : www.apesquebec.org



CP 89022 - CSP Malec
L'Île-Bizard (Québec) H9C 2Z3
Tél. : 1 866 350-9824
Télec. : 1 888 276-1633
Courriel : info@aqatp.ca
Site Web : aqatp.ca